

Département
MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE M O N T M I R A I L

| Nombre de Membres | | |
|-------------------------------------|-------------|---|
| Afférent au Conseil Municipal | En exercice | Qui ont pris Part à la Délibération |
| 27 | 27 | 27 |

Séance du 13 avril 2026

Le treize avril deux mille vingt-six à vingt heures trente, le conseil municipal de la Ville de Montmirail s'est réuni entre nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Etienne Dhucq, Maire.

| Date de la Convocation |
|------------------------|
| 07 avril 2026 |

Présents : Etienne Dhucq, Romain Girardin, Valérie Jacquinet, Philippe Chevriot, Brigitte Lagrue, Pascal Poisson, Monique Morel, Marie-Claude Himmesoete, Mohamed Benahmed, Alain Guenon, Juan Garcia, Claudette Bouché, Stéphane Paquet, Catherine Collas, Christine Guimarey, Karine Bocquet, Ludivine Rivard, Benjamin Lepage, Floriane Crapart, Hervé Triolet, Claire Gyors, Jean-Pierre Schang, Sandrine Payet-Vignot, Enzo Joberty

Date d'Affichage
07 avril 2026

Absent excusé : Magali Chamelle pouvoir à Ludivine Rivard, Romain Richomme pouvoir à Mohamed Benahmed, Tristan Ruiz pouvoir à Catherine Collas

Objet de la délibération

No 2026-100328
Finances

Secrétaire de séance : Claire Gyors

Autorisation de programme de la
crèche

Vu la délibération n°2024-100184 en date du 29 avril 2024 approuvant l'autorisation de programme affectée pour les années 2024 et 2025 relatives à la construction de la crèche,

Vu la délibération n°2025-100250 en date du 14 avril 2025 et n°2025-100289 en date du 25 novembre 2025 modifiant cette autorisation de programme par rapport à l'avancée des travaux,

Considérant la possibilité pour les communes de voter des engagements pluriannuels fiancés sur plusieurs exercices afin d'éviter un financement intégral du projet sur un seul budget pour réduire l'impact financier,

Après l'exposé de monsieur le maire précisant la réception des dernières factures des entreprises sur l'exercice 2026,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votes (3 abstentions Jean-Pierre Schang, Enzo Joberty, Sandrine Payet-Vignot) autorise la modification de l'autorisation de programme relative à la construction de la crèche comme suit :

Montant de l'autorisation de programme : 2 995 363,71€

Année 2024 998 263,25

Année 2025 1 806 618,46

Année 2026 190 482,00

Ces dépenses sont équilibrées comme suit :

Subvention CAF 623 685,00

Subvention Département 440 000,00

Subvention Région 250 000,00

Subvention Etat 440 000,00

Fonds propres/FCTVA/emprunt 1 241 678,71

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-215103557-20260413-2026100328-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2026

Publication : 16/04/2026

par le maire

Pour extrait conforme
le 13 avril 2026
Etienne DHUICQ, Maire

